

# La famille change, la loi tente de suivre

**SOCIAL** Les idées des politiques et des lobbies pour simplifier le quotidien

- ▶ Plus d'un tiers des familles sortent du schéma classique.
- ▶ Congé parental, divorce, pensions, les leviers sont nombreux.

Une mère célibataire a besoin de passer du temps avec son enfant. Mais impossible de prendre le congé parental, auquel elle a

droit, si elle veut boucler la fin de mois. Et le suivant. Un jeune père qui n'ose pas poser son congé de paternité de peur de

passer pour tire-au-flanc. Les outils instaurés pour favoriser la vie de famille semblent encore à la traîne de la réalité sociale de la Belgique version 2017. « *Aujourd'hui, 30 à 40 % des familles ne sont pas "classiques", mais plutôt monoparentales, recomposées, homopa-*

*rentales*, énumère Mathilde Vandorpe (CDH), députée à la Communauté française. *On ne peut plus passer à côté de ce bouleversement du modèle familial, il faut adapter notre outil législatif.* »

Dès lors, comment gérer une rupture, un déménagement, sa carrière professionnelle, l'égalité dans le couple dans une société où le quotidien des parents a radicalement changé? Des choses ont été faites : en Wallo-

nie, la Région a mené une réforme courageuse des allocations familiales (suppression du rang), le fédéral a alloué des

titres-services aux mères en congé maternité, favorisé le télétravail. Coup d'œil non exhaustif sur quelques propositions soumises par le politique ou la société civile pour faciliter la vie des familles d'aujourd'hui. ■

LORRAINE KIHl

## Financer le recours à la médiation

« *Inscription à l'école, questions financières... : on se rend compte que beaucoup de difficultés qui se présentent aux familles recomposées tout au long de la vie de l'enfant pourraient être réglées en amont, avec la médiation* », estime Mathilde Vandorpe. Le dispositif permet à un couple en situation conflictuelle de « suivre un processus volontaire et collaboratif de dégagement de solutions durables et équitables » dans le cadre d'une séparation. Et la députée wallonne d'affirmer, chiffres à l'appui, le succès du dispositif. Au Québec, où la médiation est une pratique plus courante, plus de 80 % des couples seraient parvenus à un accord et 92 % recommanderaient ce service. Problème : il reste très méconnu en Belgique, où moins de 10 % des couples y ont recours, et son coût, « qui vient souvent s'ajouter à des frais d'avocats », a un effet repoussoir. « *L'idée est donc que l'Etat prenne en charge cinq séances pour les couples avec enfant* », conclut la CDH, sur le modèle québécois. Une chance de passer ? « *Plusieurs partis, à différents niveaux de pouvoir ont fait des propositions en faveur de la médiation. La difficulté sera budgétaire.* » Le CDH n'a pas évalué le coût de la mesure, estimant qu'il y aurait « *un effet de vases communicants puisque cela déchargera le judiciaire* ».

## Fractionner le congé parental

Les congés parentaux (de maternité, paternité et parental) sont les principaux leviers sur lesquels jouent les partis. Un des freins à la prise du congé parental, qui dure 4 mois, tient à la faible indemnisation : 700 euros mensuels. Plusieurs efforts ont déjà été faits en vue de flexibiliser le système en fractionnant par mois ou en étalant le congé en temps partiel. Le CD&V propose d'aller un cran plus loin en permettant de convertir ces 4 mois en semaines prises ponctuellement. Ce qui permet d'amortir la baisse de revenus tout en étant plus compatible avec la vie professionnelle. Les humanistes réclament en outre une allocation correspondant à 80 % du salaire, proposition formulée également par le PS. « *Ce serait plus cohérent et sécurisant pour les familles, approuve Delphine Chabbert. Les pays nordiques proposent une indemnisation proportionnelle au salaire. Cela inciterait plus de parents - notamment les hommes - à prendre ce congé. Le problème, c'est que ce genre de mesure coûte cher. C'est un choix de société.* »

## Imposer le congé de paternité

Plusieurs études montrent que les pères veulent être de plus en plus impliqués dans la vie de l'enfant dès la naissance. Mais selon la Ligue des familles, 14 % de ceux qui le souhaiteraient n'osent pas prendre leur congé en raison des pressions subies par l'employeur. SP.A, Ecolo et le PS ont formulé des propositions de loi pour rendre le congé obligatoire et le faire passer de 10 à 15 jours.

## Se partager le congé de maternité

L'Open VLD, soutenu par le MR, propose d'offrir la possibilité aux femmes de céder une partie de leur congé maternité à leur conjoint, considérant que d'un point de vue médical, le temps minimum nécessaire serait de 6 à 8 semaines (contre 15 semaines de congé). Une proposition assez controversée. « *Quelle horreur ! Le congé maternité en Belgique est déjà un des plus courts d'Europe, s'emporte Delphine Chabbert, secrétaire politique de la Ligue des familles. Faire des économies sur le dos des parents, sous couvert de parité ! On est furieux de cette proposition.* »

## Les pensions alimentaires gérées par l'Etat

Selon la Ligue des familles, 40 % des contributions alimentaires ne sont pas régulièrement versées, voire pas du tout versées. En Belgique, le service de créances alimentaires (Secal) permet d'aider des parents - des mères essentiellement - en leur versant une avance sur les pensions non versées. A charge de l'Etat d'aller ensuite réclamer son dû au parent défaillant. Pour l'heure, seuls les parents dont les revenus ne dépassent pas 1.800 euros peuvent profiter du système. Le CDH souhaiterait relever ce plafond à 2.500 euros « *afin d'atteindre plus de 90 % du public visé* ». Le système, méconnu, reste peu sollicité et de nombreuses femmes ne trouvent pas le courage de s'embarquer dans des difficultés administratives, ayant par ailleurs suffisamment à gérer. Aussi, la Ligue des familles propose l'instauration d'une garantie universelle de versement des pensions alimentaires et propose de s'inspirer du modèle québécois où l'Etat centralise et redistribue l'ensemble des pensions. « *Il s'agit vraiment d'un public prioritaire, le plus précaire, il faut une réponse forte, insiste Delphine Chabbert. En France, ce sont les caisses d'allocations familiales qui garantissent désormais ce versement.* » Aucun parti n'a pour l'heure relayé la proposition.